

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 586

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 20

Substituer à l'alinéa 42, les trois alinéas suivants :

« f) Le douzième alinéa est ainsi modifié :

« – à la première phrase, les mots : « à l'alinéa précédent » sont remplacés par les mots : « au premier alinéa » ;

« – sont ajoutées trois phrases ainsi rédigées : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.